



## Décision de radiodiffusion CRTC 2012-422

Version PDF

Ottawa, le 3 août 2012

**CreComm Radio Inc.**  
Winnipeg (Manitoba)

*Demande 2012-0831-4, reçue le 11 juillet 2012*

### **CKIC- FM Winnipeg – Révocation de licence**

1. CreComm Radio Inc. a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio FM de campus d'enseignement CKIC-FM Winnipeg (Manitoba). Le titulaire stipule que la station a cessé ses opérations le 4 juillet 2012.
2. Compte tenu de la demande du titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence attribuée à CreComm Radio Inc. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général